



Barèmes d'honoraires en vigueur

Mise à jour au 09/092024

Honoraires Forfaitaires Minimum = 7000€ (Pour les biens de moins de 100 000Euros)

A partir de 100 000 Euros = 7% TTC (Du montant net vendeur)

**Honoraires maximums à la charge de ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur.*

Estimations : Gratuites

Service de Chasse Immobilière : 7000€ TTC (montant forfaitaire à la charge de l'acquéreur)

Immobilier Tertiaire :

- **VENTE** : 7% TTC (du montant net vendeur) Honoraires maximums à la charge du preneur
- **LOCATION** : 30% maximum du loyer annuel HT/HC (partagés entre le preneur et le bailleur).